

Forum Rwandais

Nous dirons la vérité.....même si elle blesse!

Espace d'expression pour construire l'avenir du Rwanda
Bulletin du Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda
N° 23 Janvier 2005

Éditorial

La Guerre de 30 ans ?

Une année s'achève sans pouvoir terminer cette guerre dans la région des Grand Lacs africains qui vient de durer près de 20 ans dont 14 ans sur les rives du Lac Kivu. Risque t-elle de devenir la guerre de 30 ans en Afrique ? L'histoire européenne se répète-t-elle dans cette région ?

Les dictateurs n'apprennent rien de l'histoire même de la plus récente comme celle de Pinochet. Sinon comment expliquer leur persévérance dans leurs crimes de génocide, de guerre et contre l'humanité? Comment un président digne de ce nom puisse par exemple envahir un autre pays alors qu'il vient de signer, sous le patronage de l'Organisation des Nations Unies (ONU), un accord de non agression des pays voisins et un pacte régional de paix, sécurité et développement? Le droit international n'a-t-il plus de valeur ?

Toutes ces questions trouvent leurs réponses dans l'impunité dont jouissent certaines personnes. Même le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), pourtant créé pour éradiquer l'impunité et promouvoir la réconciliation semble être incapable d'atteindre ces objectifs+; l'impartialité qui devrait le caractériser est devenu un mot étranger dans ses pratiques. Cette situation a une explication à elle : Qui risquerait de perdre un des boulots les mieux payés en Afrique pour une vérités qui gêne les grands de ce monde ? Seuls les hommes et femmes libres et indépendants, comme le

professeur Filip REYNTJENS, le peuvent. Les autres, comme l'ancienne Procureur du TPIR, Mme Carla DEL PONTE, ont failli en payer cher.

L'année 2004 a été l'année où on a espéré vainement voir finalement les criminels de guerre présumés des Inkontanyi et des Interahamwe ensemble devant un juge pour laisser cette population de l'Afrique centrale se réconcilier et rebâtir leurs pays déchirés par des guerres fratricides. Les résultats accablants de l'enquête du juge anti-terroriste français Jean Louis Bruguière prouvant le rôle majeur du Général Kagame dans le déclenchement du génocide, n'ont pas permis l'isolement des criminels au pouvoir à Kigali comme cela avait été pour l'ancien dictateur yougoslave Slobodan Milosevic.

Cette année 2005 devrait plutôt permettre aux ressortissants de la région des Grands Lacs et à leurs amis, mais aussi aux défenseurs des droits humains, de prouver que le combat contre les criminels de guerre, contre l'injustice, contre l'impunité, contre la pauvreté, pour la paix, pour les valeurs démocratiques et pour le bien-être général n'est pas perdu. Cela ne devrait pas rester seulement un espoir mais il faut y travailler, engager des actions bien pensées et bien coordonnées pour les rendre fructueuses comme la présidente du RDR le souhaite dans son message ici-bas de Noël et du nouvel an.

Eric Bahemba

Mes meilleurs vœux de Noël et du nouvel an

Par Mme Victoire Ingabire Umuhoza, Présidente du RDR

Dans ce numéro

Titre	Page
▪ La Guerre de 30 ans	1
▪ Mes meilleurs vœux de Noël et du nouvel an	1
▪ Leur patriotisme : parlons-en	2
▪ L'idéologie du RDR	4
▪ Tensions Rwanda - R.D.Congo : le RDR sollicite la vigilance et la fermeté de la communauté internationale face au régime Kagame	6
▪ Contribution de l'opposition et de la société civile	8

L'année 2004 qui s'achève n'a rien allégé au lourd fardeau que le régime sanguinaire du FPR continue à faire porter au peuple rwandais. Le FPR a plutôt renforcé sa politique autoritaire et de répression. Depuis la publication du fameux rapport de parlementaires rwandais, qui accuse certaines organisations non gouvernementales ou les églises qui échappent au contrôle du parti-Etat FPR, le peuple Rwandais vit un cauchemar. Se basant sur ce rapport, les services de renseignements du FPR, sa milice (Local Défense Force) ne cessent de harceler la population. Des centaines d'élèves, des directeurs de certains établissements scolaires et des prêtres ont été

récemment jetés en prison sans autre forme de procès. Le résultat de ces actes d'intimidation du régime FPR pour l'an 2004 est confirmé par de personnalités politiques, militaires, d'acteurs économiques et sociaux qui continuent à fuir le Rwanda.

Le groupe d'extrémistes du FPR, qui détiennent les rênes du pouvoir, continue à appauvrir le peuple rwandais en violant ses droits économiques et sociaux fondamentaux. On peut citer à titre d'exemple la loi sur la réforme du régime foncier que le parlement du FPR vient d'adopter, et qui ne vise qu'à affamer la population rurale en dépouillant les paysans de leurs terres pour les redistribuer aux membres du FPR. C'est dans le même cadre que se situent les mesures prises par les autorités de la ville de Kigali de spolier les propriétaires de leurs maisons inachevées dans la capitale. Ces mesures draconiennes visent avant tout des rwandais qui ne sont pas membres ou sympathisants du FPR.

Le régime de Kagame, conscient que la normalisation de la vie politique des pays voisins comme le Burundi et la RDC signifiera la fin de son règne, ne cesse d'envoyer ses militaires dans les pays voisins pour les déstabiliser. C'est pourquoi le RDR a la ferme conviction que la paix dans la région des Grands Lacs restera menacée tant qu'une solution appropriée au très lourd contentieux inter-rwandais ne sera pas trouvée. Cette

solution ne sera certainement pas trouvée en forçant les réfugiés et l'opposition armée à rentrer. Elle réside plutôt dans la tenue d'un dialogue inter-rwandais dont un des multiples objectifs serait de canaliser et d'orienter des réformes institutionnelles en vue d'offrir à chaque Rwandais des garanties lui permettant d'être sécurisé et rassuré dans le cheminement du processus d'instauration d'une véritable démocratie pluraliste. Seule la tenue de ce dialogue inclusif permettra l'avènement d'un Etat de droit, de la vérité sur le drame rwandais, la lutte contre l'impunité, l'instauration d'une justice impartiale et de la démocratie, bases d'une véritable réconciliation entre le peuple, de la paix et du développement durables au Rwanda.

Chers compatriotes, voici plus de dix ans que le peuple rwandais continue à subir toutes sortes d'humiliations du régime machiavélique du FPR, plus de dix ans que le régime de Kagame refuse d'ouvrir l'espace politique à ses opposants, qui ne cessent de réclamer la tenue de ce dialogue inter-rwandais. Personne d'autre ne nous libérera de ce régime dictatorial et sanguinaire du FPR. Réveillons-nous et unissons nos efforts, pour créer nous-mêmes un environnement politique favorable au dialogue inter-rwandais.

Que l'année 2005 soit pour tous les rwandais une année d'actions fructueuses !

Leur patriotisme : parlons-en

Par Enéas Ndinkabandi

Leur patrie c'est le Rwanda. Peut-être uniquement parce qu'ils y sont nés ou alors qu'ils peuvent justifier leur appartenance comme citoyen à ce pays. Mais sans les dimensions affectives, culturelle et civique, ces deux critères seraient insuffisants pour définir le patriotisme. La dimension affective fait de notre patrie le pays que nous aimons par dessus tout. La dimension culturelle fait que cet amour de la patrie est avant tout basé sur la connaissance que chaque patriote doit façonner, embellir, protéger et transmettre. Nous parlons de la connaissance de la langue, de la culture, des modes de pensée et d'agir, la prise en compte d'un immense capital spirituel, de tout ce qui s'est fait de bien et de beau tout au long des siècles. Enfin la dimension civique sensibilise sur la préservation de l'intérêt général et du bien commun de la patrie et amène chaque patriote à se sentir individuellement responsable de ce bien commun qu'il est par ailleurs appelé à promouvoir.

Alors, avons-nous réellement ce patriotisme pour notre patrie, le Rwanda ? Voilà une question que je pose à tous les Rwandais, et plus particulièrement à ceux qui se réclament plus « Patriotiques ».

Ces « compatriotes », -disons-le puisque nous l'entendons dans tous les discours patriotiques enflammés de nos responsables politiques-, ont-ils tous réellement conscience du fait qu'ils devraient constituer un ensemble de personnes associées entre elles de cœur à

une patrie, et qui, du fait de leur unité historique, linguistique, religieuse et économique, devraient être animés d'un vouloir vivre commun ? Si cette prise de conscience avait déjà eu lieu, les drames à répétition que notre petit Rwanda et ses enfants ont connu auraient pu être évités.

(1). Aucun prétexte patriotique n'autoriserait à livrer une guerre contre sa patrie, en détruisant délibérément infrastructures et vies humaines. A moins de confondre le patriotisme au « machiavélisme ».

Les Rwandais qui ont attaqué leur pays à partir du 1^{er} octobre 1990 s'étaient regroupés au sein d'une force qu'ils appelaient « Front Patriotique Rwandais ». Parmi leurs revendications officielles, ils affichaient la détermination des réfugiés à rentrer dans leur pays. Une revendication patriotique légitime sur le fond, mais reconnaissons-le, qui perd cette qualification si nous considérons leur préférence de la force, et l'atrocité avec laquelle ils ont tout ravagé sur leur passage, infrastructures et vies humaines.

Point n'est besoin ici de revenir sur les obstacles politiques à leur retour pacifique, ni de spéculer sur le fait que cette guerre aurait pu être plus propre, c'est une évidence. Ce à quoi on peut s'insurger -pour qui se déclare aimer son pays-, c'est d'avoir pris plaisir à tuer sauvagement des compatriotes inoffensifs pour des fins hégémoniques personnels.

Outre ceux qui l'ont vécu et survécu, nous avons reçu ou lu des témoignages alarmants des anciens officiers du FPR qui se sont désolidarisés de ces pratiques macabres puisque, pour eux, le retour de l'exil avait seulement pour but de prendre le pouvoir. Mais la devise de leur commandant en chef suprême était toute autre. L'ancien Lt du FPR Aloys RUYENZI (voir aussi Abdoul RUIBIZA pour un témoignage semblable), qui a fait partie de la garde rapproché du Général Paul Kagame parle de lui en ses termes (notre traduction d'extraits de son témoignage) :

« Il aime beaucoup verser du sang, au point qu'il se levait souvent de bonne heure pour aller superviser l'exécution des prisonniers dans les lieux où la DMI les détenait ».

« En 1994 à Muhura, Kagame est lui-même monté sur une jeep et tiré sur la population au marché avec la « 12.7mm AAC ». Ça l'amusait, lui qui ne rit pourtant jamais ».

« Il a souvent ordonné de tuer le plus de monde possible dans la population surtout à Byumba et Ruhengeri avant 1994, et à Byumba, Kibungu et dans l'Umutara. Selon ses ordres, il fallait grouper les gens sous prétexte de leur donner à manger ou d'assister à une réunion de sécurité. Mais en réalité, c'étaient des rassemblements pour la mort ».

« Dans les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi, il a ordonné à son armée sous le commandement de Kayumba Nyamwasa et d'autres officiers d'exterminer (kurimbura) les hutus. Cette armée n'hésitait pas à utiliser l'artillerie lourde ou des hélicoptères pour tirer sur les populations civiles non armées. Ce type d'extermination avait lieu en représailles ou sous prétexte des attaques des « abacengezi » (rébellion de l'ancien régime) que ces derniers se soient manifestés ou pas du tout dans la région ».

De tels actes ne peuvent être patriotiques. Ils ne seraient non plus héroïques puisque leurs auteurs n'osent pas les reconnaître, comme d'ailleurs l'assassinat lâche des présidents Habyarimana et Ntaryamira le 6 avril 1994, ou les massacres des 8000 déplacés de Kibeho (Gikongoro) un an après, le 22 avril 1995. Un rapport honteux d'une commission spéciale du parlement rwandais (créée le 20 janvier 2004) vient d'attribuer la responsabilité de ces massacres de Kibeho aux interahamwe, à l'armée de Habyarimana et à la population locale. Pourtant au moment des faits, l'ancien président rwandais issu de la formation FPR, qui s'était aussi fait remarquer par le comptage des cadavres qu'il piétinait à Kibeho même, avait préféré minimiser la responsabilité de son régime en démontrant sans aucun patriotisme que leur armée avait tué moins de personnes que le chiffre avancé par les observateurs et médias étrangers.

Autant nous désapprouvons ces crimes des membres du FPR sur la population rwandaise, autant nous le faisons, et plus fortement pour les auteurs du génocide rwandais ; et nous le ferons pour d'autres organisations

armées qui, sous prétexte de libérer le Rwanda, se mettront à détruire les infrastructures de notre pays ou mettront en danger de mort la population civile. Quel que soit le seuil d'incitation à de tels actes, d'où que cela vienne, le sentiment patriotique doit remporter.

(2). Le patriotisme va de pair avec l'intérêt général et le bien commun et il est donc inconcevable que des prétendus patriotes instituent sournoisement un état régionaliste ou raciste servant uniquement leurs propres intérêts et ceux des leurs.

Le régime monarchique a été aboli puisqu'il avait favorisé l'ethnie tutsie au détriment des autres composantes de la population rwandaise. C'est cette même population qui l'a déposé à travers la révolution sociale de 1959 et la proclamation de la République en 1961. Toutes les républiques qui se succéderont géreront mal la question ethnique. Mais le pays sera également miné par le problème régional, qui a favorisé la région centre et sud pendant la première république, la région nord pendant la seconde république. Ces formes d'« akazu » à la rwandaise (d'abord ma famille, mes amis et ma région ensuite) caractérisent aussi le pouvoir du FPR (l'akazu du président Kagame constitué majoritairement par les anglophones rentrés d'Uganda) et dénie deux principes fondamentaux du patriotisme : la promotion de l'intérêt général et du bien commun, et le vouloir vivre commun dont les compatriotes doivent être animés.

Nous voulons illustrer ces situations ségrégationnistes antipatriotiques par les pratiques instituées dans l'accès à l'enseignement. Dans l'introduction du rapport susmentionné d'une commission spéciale du parlement rwandais, il est dit ce qui suit (notre traduction) : « Dans le domaine de l'enseignement, tous les enfants du Rwanda ont eu les mêmes chances d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur ; le favoritisme ethnique et régional qui avait marqué l'admission des enfants aux différents niveaux d'enseignement a été éradiqué ». Mais si cette éradication a bien eu lieu, comment peut-on expliquer que tous les élus boursiers aux études universitaires à l'étranger, du premier cycle au troisième, soient uniquement d'ethnie tutsie, donc au pouvoir au Rwanda ? Ce ne sont pas des paroles en l'air. Ce sont nos amis, nous les côtoyons tous les jours. Mon patriotisme voudrait que pour l'avenir du pays ce soient les plus méritants qui soient sélectionnés, sans oublier de mettre en place des programmes en faveur des défavorisés. Si donc c'est sur mérite, ce que je doute fort, alors tous les enfants issus d'autres ethnies sont devenus cancre sous la gouverne du FPR. Mais, s'il s'agit d'un simple et pur favoritisme ethnique, ce n'est pas patriotique.

Les Rwandais ont tellement souffert de ces pratiques pendant les deux premières républiques puisque, l'appartenance régionale et ethnique était effectivement l'un des principaux critères d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, parfois avant même la prise en compte des aptitudes des candidats. Ces considérations

ont été jusqu'à nous empêcher de profiter pleinement de l'aide à la coopération. A plusieurs reprises, des offres de bourses étrangères de coopération pour les formations universitaires étaient laissées dans les tiroirs du ministère ou diffusées à la dernière minute, pour la simple raison que ceux qui les géraient ne trouvaient pas des candidats de leur ethnie ou de leur région. Quel gâchis ! Où est notre patriotisme !

Aujourd'hui, beaucoup reconnaissent que le favoritisme ethnique a pris le pas sur le favoritisme régional. L'éradication de ce premier nécessite une véritable politique d'éducation aux valeurs d'égalité des chances entre rwandais au-delà de la simple mais innovante politique de suppression des mentions ethniques dans les documents officiels d'identité. La population voit bien ce qui se fait au pays, et qui en est le principal bénéficiaire. Que personne ne se leurre à ce sujet.

(3). Notre pays de naissance reste notre patrie quand bien même nous serions réfugiés ou bénéficiaires d'une nationalité étrangère. Ces aléas de parcours ne nous désengagent pas de notre patrie sur les dimensions affective, culturelle, voire même civique.

Ce paragraphe s'adresse aux nombreux Rwandais qui vivent l'exil politique dans les différents pays du monde. Outre ceux qui éprouvent de la honte d'être nés ou d'appartenir à ce pays qui a acquis la popularité dans ce qu'il a fait d'atroce, on rencontre des indifférents et ceux qui ont déjà tourné la page et ne veulent plus rien avoir ni maintenant, ni plus tard, avec « ce Rwanda », comme ils le disent. Les plus radicaux de ces derniers vont jusqu'à refuser l'usage de la langue maternelle kinyarwanda par leurs enfants ou l'appartenance aux groupes et associations qui véhiculent et vulgarisent

leur « ancien » patrimoine culturel. Ne vous risquez pas à leur parler d'un éventuel retour dans leur pays d'origine.

Les vrais patriotes déplorent de telles attitudes. Notre pays de naissance reste notre patrie quand bien même nous serions réfugiés ou bénéficiaires d'une nationalité étrangère. Nous avons le devoir de l'aimer, le servir dans les limites de nos moyens et de nos libertés, réfléchir sur son devenir politique, social, culturel et économique, et éduquer nos enfants dans cette philosophie. Nous partageons certains de ces principes avec une délégation de parlementaires rwandais qu'a conduit le député Polisi dans une tournée européenne en 2004. Après avoir relaté les mesures prises par leur gouvernement pour sensibiliser les rwandais au patriotisme (notamment l'institution de la double nationalité), cette délégation leur a lancé un appel dans ce sens, allant jusqu'à demander que ceux-ci puissent envoyer beaucoup d'argent au pays comme le font les Maliens ou les Sénégalais de la diaspora. Elle a un peu ignoré que contrairement à ces derniers (Maliens ou Sénégalais) qui sont des émigrés économiques qui ont laissé toutes leurs familles derrière eux, les rwandais de la diaspora sont pour la plupart des réfugiés politiques souvent sans plus d'attache familiale au Rwanda.

Pour conclure, nous invitons tous nos lecteurs rwandais, où qu'ils soient, à examiner leur contribution patriotique à leur pays. Si cela peut à la longue faire évoluer notre penchant sur les guerres fratricides, sur les favoritismes ethnique et régional, et changer notre tendance à privilégier nos intérêts personnels avant l'intérêt public, national, nous aurons atteint notre objectif.

L'idéologie du RDR

Suite à plusieurs requêtes de nos lecteurs non membres du RDR qui veulent connaître exactement ce parti, ses objectifs et son idéologie, nous diffusons ici-bas le texte officiel intitulé « Qui sommes nous ? Que voulons nous ? ». Ce texte répond aux questions essentielles que l'on puisse se poser sur le parti. Vous trouverez que le mot « idéologie » n'est pas aussi péjoratif que dans le seul sens que lui donne le parti au pouvoir au Rwanda pour discréditer tous ceux qui pensent autrement et dénoncent ses politiques, abus et crimes. Nous espérons surtout pouvoir vous convaincre que le RDR constitue une alternative au régime dictatorial instauré par le FPR au Rwanda.

La rédaction

Qui sommes nous ? Que voulons nous ?

1. INTRODUCTION

Le RDR est un Parti politique constitué de membres résolus à mener une compétition démocratique pour prendre le pouvoir en vue d'instaurer un système de gouvernance dans un Etat de droit qui permette à tout rwandais, sans exclusion aucune, de jouir pleinement de

ses droits et de ses libertés tout en s'acquittant pleinement de ses devoirs.

Le RDR veut que le Rwanda soit une société juste et socialement équitable, une société d'égalité de chances, une société où la citoyenneté prime sur l'origine ethnique ou régionale, où chaque citoyen peut adhérer à un Parti répondant à ses aspirations, où chaque Parti a droit d'exposer son projet de société au peuple rwandais.

Le RDR veut que le Rwanda soit un Etat souverain et indépendant qui tienne compte et respecte les intérêts réciproques des partenaires, veille à soigner les relations de bon voisinage, respecter l'intangibilité des frontières des pays voisins et s'engage dans un pacte de stabilité de la région pour favoriser la paix, la sécurité et le développement.

C'est autour de ces lignes maîtresses que le RDR a bâti son projet de société (cfr. www.rdrwanda.org) et souhaite recevoir du peuple le mandat pour le mettre en exécution. Le RDR veut dans quelques lignes donner les orientations sur la manière dont il entend politique-

ment résoudre les problèmes prioritaires de développement socio-économique et culturel qui se posent au Rwanda à savoir : la gestion du pouvoir politique ; la lutte contre la pauvreté et la création de l'emploi ; les mécanismes pour garantir l'enseignement primaire gratuit et faire accéder le plus grand nombre d'enfants à l'enseignement secondaire et supérieur ; garantir la santé de base ; une justice équitable et impartiale pour tous.

2. L'A.B.C. DU PROGRAMME POLITIQUE DU RDR

2.1. La gestion du pouvoir politique

La crise politique rwandaise ne date pas de 1990, elle se place bien avant la révolution de 1959, année à laquelle fut abolie la féodalité monarchique qui avait institutionnalisé l'inégalité basée sur les ethnies en système de gouvernance. Après cette révolution sociale, les nouveaux régimes ont sombré dans un déviationnisme qui a basculé la gouvernance du pays sous différentes formes d'exclusion notamment l'ethnisme et le régionalisme.

Le problème des Hutu, des Tutsi et des Twa est une réalité politique et historique au Rwanda. Nier leur existence c'est jouer la politique de l'autruche qui conduit même au négationnisme proprement dit du génocide rwandais. L'antagonisme entre ces groupes sociaux, devenus par abus de langage des ethnies, a été accentué par une mauvaise gouvernance qui a privé aux uns et aux autres leurs droits politiques, économiques et socioculturels inaliénables. La nature de la question Hutu-Tutsi, principaux protagonistes de la lutte pour le pouvoir au Rwanda, est donc politique et ne peut être résolu que par une instauration sans détour d'une vraie démocratisation de la société rwandaise. Le RDR a donc choisi la voie sociale-démocrate pour résoudre la problématique de la gouvernance du Rwanda.

Les rwandais n'ont besoin d'autre réconciliation que d'avoir une démocratie pluraliste sous-tendant un Etat de droit. La solution aux problèmes rwandais exige un dialogue entre les différentes composantes de la société pour qu'ils se mettent d'accord sur un meilleur système de gouvernance et les règles de la gestion du pouvoir politique en établissant des arrangements institutionnels qui sécurisent et rassurent tout un chacun. Ce processus devrait aboutir au renouveau démocratique d'un peuple réconcilié où la citoyenneté est une réalité dans les institutions et dans tous les secteurs de la vie du pays, et où les individus se reconnaîtront d'abord autour des idées politiques qu'ils partagent et non sur base de l'ethnicité.

Le RDR se fixe comme premier objectif l'instauration de la démocratie basée sur un mode de scrutin avec représentation proportionnelle de manière à garantir aussi la représentativité des minorités par des représentants choisis librement par les différents groupes sociaux et politiques notamment dans la deuxième chambre du Parlement. C'est pour cette raison que le RDR veillera à mettre en place différents mécanismes dans les différents leviers du pouvoir pour que toutes les

composantes de la société rwandaise soient sécurisées. Le RDR soutient sans réserve la tenue du dialogue rwandais hautement inclusif pour que les rwandais discutent et se mettent d'accord sur ces mécanismes.

Le RDR établira en plus un pouvoir politique décentralisé qui permettra aux collectivités locales de participer effectivement aux décisions politiques et pour orienter les programmes de développement répondant à leurs vrais problèmes et à leurs aspirations spécifiques.

Parmi les mesures d'accompagnement de cette politique, le RDR institutionnalisera la reconnaissance de l'opposition, mettra en place un système judiciaire indépendant et protégera une presse libre sans entrave aucune.

2.2. La lutte contre la pauvreté et la création de l'emploi

La pauvreté est source d'insécurité et d'instabilité. La violence persistante dans la société rwandaise est souvent le reflet du marasme économique et des frustrations accumulées par une population économiquement marginalisée. Cette marginalisation est elle-même consécutive d'une mauvaise gouvernance et corollaire d'une politique discriminatoire dans l'accès aux ressources naturelles et financières

Pour le sortir du marasme économique et de la misère qui l'accable depuis les années 90, le RDR veut baser sa politique sur un développement nationale harmonieux appuyé sur une dynamique de développement rural. Pour éviter l'exode rural suicidaire pour la sécurité et la stabilité, le RDR entend relancer l'économie rwandaise par l'appui aux agriculteurs-éleveurs qui constituent plus de 95 % de la population. C'est en accroissant leur pouvoir d'achat que se développeront également les secteurs secondaire et tertiaire. Le développement des services sociaux et culturels dans le milieu rural doit aller de pair avec la sécurité de revenu dans le milieu rural. La monétarisation de l'agriculture rwandaise passe par un choix judicieux de développement des filières qui seront le moteur du développement industriel et des services. La monétarisation du milieu rural passe également par la généralisation des projets de haute intensité de main d'œuvre dans le milieu rural.

Pour favoriser les investissements et le développement équitable, le RDR mettra en place une politique de légalisation et de promotion de l'exploitation des zones franches, un code d'investissement qui favorise le développement du secteur privé, un contrôle rigoureux des finances publiques, la lutte contre la confiscation du patrimoine national par quelques oligarchies et la lutte contre la corruption.

2.3. Les mécanismes pour garantir le droit à l'éducation

Le RDR entend mettre en place un système de formation de standard international et qui réponde progressivement aux différents besoins des programmes de développement sectoriel. Parmi les Secteurs prioritaires vont l'agriculture et l'agro-industrie, l'enseignement et la santé.

L'enseignement primaire sera gratuit. Les parents contribueront à la généralisation de l'enseignement en participant à la construction des écoles, notamment en fournissant les matériaux locaux et la main d'œuvre non spécialisée. Les écoles secondaires seront sous la responsabilité ou sur la supervision des autorités préfectorales/provinciales. Des comités des parents participeront à tous les niveaux à la bonne gestion des écoles primaires et secondaires. Le RDR s'engage à fournir le matériel didactique, le personnel qualifié et mettra en place de systèmes d'assistance et de subsides aux enfants les plus démunis.

L'enseignement technologique spécialisé, l'enseignement supérieur et universitaire seront du ressort national. Des bourses d'excellence et des crédits formation seront octroyés pour augmenter l'accès à ces niveaux d'études.

2.4. Garantir la santé de base à tous

La bonne santé est à la base de la productivité professionnelle et intellectuelle. Le RDR s'engage au développement des infrastructures nécessaires, leur équipement et à rendre disponible le personnel qualifié pour rapprocher les soins primaires de la population.

Le programme de formation sur le planning familial est prioritaire pour juguler l'explosion démographique.

2.5. Une justice équitable et impartiale pour tous

Le RDR s'engage à éradiquer toute forme d'impunité en instaurant un système judiciaire indépendant et opérationnel.

Sans une justice impartiale et équitable, aucune démocratie, aucune réconciliation n'est possible. C'est pour-

quoi le RDR favorisera tout mécanisme qui peut amener toutes les composantes de la société rwandaise à dialoguer, à se dire la vérité et à chercher les remèdes aux problèmes qui les séparent.

Le RDR s'engage à traduire devant la justice tous les responsables des crimes de génocides, des crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, indépendamment de leur origine ethnique, de leur statut social, ou de leurs fonctions.

La justice doit être le thermomètre de la démocratie et du respect des droits et des libertés de la personne humaine.

2.6. Coopération internationale

Le RDR reconnaît ne pouvoir réaliser son programme politique sans la participation des pays amis. C'est pour cette raison que le RDR soutiendra tout effort de développement sous-régional intégré dans des sous-ensembles économiques. Dans cette même logique, le RDR s'engagera résolument dans les processus de paix et de sécurité en cours pour sécuriser non seulement les rwandais, mais aussi les voisins et les investisseurs étrangers.

Le RDR développera un partenariat avec des pays amis ayant une convergence d'intérêts et qui contribueront à l'essor économique du Rwanda. L'assistance technique en matière d'éducation, de santé, de justice et de formation aux droits humains sera des domaines privilégiés.

29 mars 2004,

Victoire Ingabire Umuhoza
Présidente du RDR

Tensions Rwanda - R.D.Congo : le RDR sollicite la vigilance et la fermeté de la communauté internationale face au régime Kagame

Par Emmanuel Nyemera, Vice-président et porte-parole du RDR

Monsieur Paul Kagame a prétexté une attaque imaginaire du territoire rwandais par des rebelles rwandais à partir de la République démocratique du Congo (RDC), attaque non revendiquée ni confirmée par des sources indépendantes, pour essayer de relancer la guerre en RDC et piller une fois de plus les ressources de ce pays. En effet, son gouvernement est soumis à plusieurs pressions qui l'incitent à chercher une situation chaotique permanente dans la région des Grands Lacs. D'une part, il y a la grogne croissante des militaires démobilisés qui rejoignent le rang des chômeurs. D'autre part, il y a les demandes de bailleurs de fonds du Rwanda qui insistent pour la réduction substantielle des dépenses militaires au profit des secteurs directement productifs et sociaux ainsi que des demandes de collaboration pleine et entière du régime de Kigali dans les enquêtes en cours sur les présumés criminels impunis en son sein. Mais il y a surtout la volonté de véritable paix

exprimée par les autres participants dans la Déclaration finale de la première Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs d'Afrique Centrale tenue du 19 au 20 novembre 2004 à Dar Es-Salaam, Tanzanie. Ainsi, le RDR sollicite la vigilance et la fermeté de la Communauté Internationale contre le régime Kagame dans sa volonté de création d'une situation de guerre permanente dans la région des Grands Lacs et de garantir l'impunité à ses dignitaires présumés responsables de crimes contre la paix et l'humanité, crimes de guerre et génocide commis au Rwanda depuis octobre 1990 et en RDC depuis 1996.

Depuis sa première invasion de la République démocratique du Congo (RDC)/ex-Zaïre en 1996, le régime Kagame a toujours justifié la présence de son armée en RDC par le problème de la présence des groupes de rebelles rwandais sur le sol congolais. Cependant, la présence massive et ininterrompue de l'armée du régime de Kigali au Congo depuis 1996 n'a pas résolu ce problème. Par contre, le peuple congolais a vu ses res-

sources naturelles et autres richesses pillées sans vergogne par les forces d'occupation rwandaises et des millions de civils congolais sont morts directement des suites de la guerre leur imposée par le régime de Kigali. Selon le dernier rapport de l'ONG américaine *International Rescue Committee* (<http://www.theirc.org>), il y a eu déjà 3,8 millions de civils morts en RDC depuis août 1998. Le régime dictatorial du Front patriotique rwandais (FPR) du général Paul Kagame cherche toujours à se faire passer comme défenseur des Tutsis victimes du génocide pour endosser la peau de l'agneau, s'attirer la sympathie de la Communauté internationale, masquer ses pillages systématiques des richesses de la RDC et garantir l'impunité aux présumés réseaux criminels en son sein.

En effet, en plus d'accuser de génocide contre les Tutsi l'ancien régime rwandais renversé par le FPR en juillet 1994, le rapport préliminaire S/1994/1125 ainsi que le rapport final S/1994/1405 de la Commission Impartiale des Experts des Nations Unies sur le génocide rwandais de 1994, rapports sur lesquels le Conseil de Sécurité des Nations Unies s'est basé pour créer le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), accusent conjointement les deux belligérants rwandais en 1994, c'est-à-dire le FPR et l'ancien gouvernement rwandais, d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité pendant la période allant du 6 avril 1994 au 15 juillet 1994. Cependant, le régime Kagame a toujours entravé les enquêtes du Bureau du Procureur du TPIR sur les membres du FPR présumés responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. L'ancienne Procureur du TPIR, Mme Carla Del Ponte, a dénoncé ces obstructions devant le Conseil de sécurité en juillet 2003. Aucun progrès tangible n'a été constaté sur ce chapitre jusque maintenant. Ainsi, dix ans après les tragiques événements du Rwanda, aucun chef politique ou militaire du FPR n'a été inculpé et arrêté par le bureau du Procureur du TPIR. Seuls ceux qui ont perdu le pouvoir sont arrêtés et jugés.

Avec des entraves systématiques à la justice par l'actuel régime de Kigali, le Rwanda est devenu un repaire de présumés criminels de guerre et terroristes de tout acabit, source d'instabilité au Rwanda et dans la région des Grands Lacs africains. Plusieurs faits l'attestent:

Déjà, plus de 200 000 réfugiés Hutus rwandais dans les camps de réfugiés situés dans les provinces du Sud Kivu et du Nord Kivu au Congo ont été massacrés en 1996-1997 par des unités de l'APR alliée à l'Alliance des Forces Démocratiques de Libération du Congo (AFDL). Le Conseil de Sécurité de l'ONU, dans la Déclaration du Président (S/PRST/1998/20) du 13 juillet 1998, a condamné les *"massacres, autres atrocités et violations du droit international humanitaire commis en République Démocratique du Congo/Zaire, spécialement ses provinces de l'Est, dont les crimes contre l'humanité et autres violations décrites dans le Rapport de l'Équipe d'enquête du Secrétaire Général (S/1998/581)"*. Il a expressément demandé au Gouver-

nement du Rwanda en particulier de fournir au Secrétaire Général de l'ONU avant le 15 octobre 1998 un rapport initial indiquant les actions entreprises pour enquêter et traduire devant la justice les responsables présumés de ces massacres, atrocités et violations du droit international humanitaire. Le régime Kagame n'a rien fait sur ce point et la date butoir n'a pas été respectée.

Dans son rapport S/2001/357 du 12 avril 2001, le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo accusa l'Armée patriotique rwandaise (APR) et les entreprises rwandaises appartenant soit au gouvernement du régime FPR ou aux individus proches du cercle du pouvoir de Paul Kagame de pillage systématique des richesses congolaises. Le Conseil de Sécurité de l'ONU, dans la Déclaration de son Président (S/PRST/2001/39) du 19 décembre 2001, demanda au Gouvernement du Rwanda, entre autres, d'enquêter et de prendre les mesures nécessaires contre les personnes et entreprises impliquées dans cette exploitation illégale. Le Groupe d'experts de l'ONU a rendu public son rapport final (S/2002/1146) le 16 octobre 2002. Le régime Kagame n'a rien fait contre ces individus et réseaux criminels présumés.

Pour prévenir toute relance de la guerre en RDC et instaurer une paix durable dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale, le RDR demande :

- aux groupes armés étrangers, gouvernementaux ou rebelles, et en particulier ceux du Rwanda, de se conformer à la légalité internationale en quittant le territoire de la République démocratique du Congo et de ne plus violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays;
- au peuple rwandais de se désolidariser des visées criminelles de Paul Kagame et son armée contre la RDC;
- au gouvernement de la RDC et au Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés de protéger et d'accorder le statut de réfugiés politiques aux civils rwandais en RDC rescapés des différents massacres perpétrés par l'armée de Paul Kagame au Rwanda depuis octobre 1990 et en RDC depuis 1996 et qui, avec raison, ont peur d'être tués ou persécutés par le régime Kagame s'ils sont rapatriés de force au Rwanda ;
- à la Communauté internationale et aux bailleurs de fonds des pays de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale de prendre des sanctions appropriées contre tout pays, toute organisation ou tout individu qui cherche à faire dérailler la transition vers la démocratie en cours en RDC et d'user de leur puissance et influence afin qu'il y ait un dialogue inter-rwandais hautement inclusif entre le gouvernement de Kigali et ses opposants politiques en vue d'une véritable réconciliation nationale

et un état de droit au Rwanda, seules garanties de paix durable dans la région;

- au Procureur du TPIR, au Secrétaire général et au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires pour mettre fin à l'impunité dont jouissent des respon-

sables présumés de crimes contre la paix et l'humanité, crimes de guerre et génocide au sein du régime de Kigali. L'impunité dont ils jouissent est une des causes principales des désastres à répétition dont sont victimes les populations de la région.

Contribution de l'opposition et de la société civile en exil

Par la rédaction

La déclaration suivante a été signée au cours du sommet dont nous avons lancé l'invitation dans notre dernier numéro par les représentants de l'opposition et de la société civile en exil (Jean Baptiste Mberabahizi (ADR) et Victoire Ingabire Umuhoza (UFDR) pour l'opposition, J.M.V. Ndagijimana (FEDAR) et Eugène Shimamungu (FOJUPET) pour la société civile). Cette déclaration nous montre que ses signataires veulent contribuer au redressement de leur patrie. Nous la publions ci-dessous en entier :

Déclaration d'Amsterdam de l'opposition démocratique et de la société civile rwandaises en exil

Fait à Amsterdam le 28 novembre 2004

Réunis en marge du FORUM sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans le pays des Grands Lacs, tenu à Amsterdam du 26 au 28 novembre 2004;

Prenant acte de l'exclusion de l'opposition démocratique rwandaise du processus ayant conduit à l'adoption de la déclaration de Dar-Es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans le pays des grands lacs;

Prenant acte du contenu de ladite déclaration ;

Compte tenu de la persistance affichée du régime en place au Rwanda à continuer de déstabiliser les pays voisins, notamment la République Démocratique du Congo et l'Ouganda, violant ainsi l'esprit et la lettre de ladite déclaration;

Constatant la détérioration continue de l'environnement politique au Rwanda, caractérisée notamment par :

- une violation continue des libertés et des droits fondamentaux de la personne humaine,
- les persécutions ethniques, les disparitions et les assassinats des opposants réels ou supposés,
- le refus total de toute activité politique des partis politiques indépendants, non inféodés au FPR,

- la persécution systématique des églises et de toute organisation non gouvernementale non inféodée au FPR,
- la paupérisation continue et organisée de la population rwandaise, notamment du milieu rural,
- l'impunité des criminels du FPR et la corruption à tous les niveaux de l'administration publique,

Vu la nature dictatoriale du régime du FPR,

Convaincus que la communauté internationale a été suffisamment prise à témoin;

Les délégués de l'opposition démocratique et de la société civile rwandaises en exil déclarent::

1. Le peuple rwandais ne renoncera jamais à ses droits et libertés reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme;
2. Le peuple rwandais utilisera tous les moyens légitimes pour lutter contre le totalitarisme du FPR;

Les délégués de l'opposition démocratique et la société civile rwandaises en exil demandent :

1. au régime rwandais :
 - de cesser immédiatement les violations de la personne humaine au Rwanda et dans la région,
 - rétablir dans les meilleurs délais les libertés publiques et l'ouverture de l'espace démocratique ;
2. à la population rwandaise de s'engager fermement et sans peur dans la résistance contre ce régime qui ne cesse de l'accabler de malheurs ;
3. aux gouvernements et institutions donateurs de cesser toute aide et soutien au régime du FPR tant qu'il n'aura pas cessé ses visées bellicistes, car ces aides ne servent qu'à alimenter les guerres expansionnistes menées par le régime de Kigali.
4. au Conseil de Sécurité, à l'Union Européenne, à l'Union Africaine de prendre en compte que tant que le lourd contentieux rwandais ne sera pas résolu, il n'y aura pas de paix dans la région des Grands Lacs.